

Retranscription de la présentation vidéo du projet

Bonjour à tous, je suis Catherine Dubois, je représente le bureau d'études CSD Ingénieurs qui a été mandaté par le demandeur pour réaliser l'étude d'incidences sur l'environnement de son projet éolien. Alors, pourquoi faut-il une étude d'incidences sur l'environnement ? Eh bien, une étude est imposée par la législation lorsque le projet éolien compte plus de 3 mégawatts en puissance installée, ce qui est le cas de ce projet-ci. Alors, la procédure de demande de permis unique et d'évaluation environnementale est régie par le Code de l'environnement et le Code du développement territorial. L'étude d'incidences est en réalité une annexe à la demande de permis unique qui sera déposée auprès de l'autorité compétente.

Qu'est-ce qu'une étude d'incidences sur l'environnement ? C'est un outil réalisé par un bureau d'étude agréé. C'est un outil à plusieurs égards, un outil d'orientation pour le demandeur, car l'étude va lui permettre, sur base des recommandations effectuées, d'améliorer la qualité environnementale de son projet éolien. C'est un outil d'aide à la décision pour les autorités compétentes, car les autorités vont consulter les résultats de l'étude pour fonder leur décision et la motiver. Mais c'est également un outil d'information pour vous, les riverains, le public en général, car vous pourrez consulter les résultats de l'étude pour savoir quels sont les impacts attendus du projet éolien. L'étude doit être réalisée par un bureau agréé par la Région wallonne. L'agrément est garant de l'indépendance des compétences et de l'expérience du bureau d'études. CSD Ingénieurs conseil possède cet agrément pour les projets éoliens.

Alors qui est CSD Ingénieurs ? C'est un groupe d'ingénierie environnementale de niveau européen. Nous sommes présents depuis environ 30 ans en Belgique et nous réalisons les évaluations environnementales de projets éoliens depuis le tout début du développement éolien en Wallonie. Nous travaillons donc pour les études d'incidences de projets d'énergies renouvelables, mais également sur d'autres thématiques comme la géothermie, la mobilité ou les bâtiments durables.

Nous sommes ici dans le cadre de la réunion d'information préalable. Cette réunion permet au demandeur de présenter son projet et cette réunion vous permet, à vous le public, de faire part d'informations, d'observations et suggestions qui pourraient être utiles dans le cadre de la réalisation de l'étude. Par exemple, certains ornithologues peuvent nous renseigner sur la fréquentation du site par des espèces d'oiseaux. Vous avez peut-être également connaissance de la présence de galeries souterraines. Ce type d'éléments sont importants pour nous, pour mieux étudier l'impact du projet sur l'environnement. Vous pouvez également vous poser certaines questions particulières, par exemple l'impact du projet sur votre maison, en particulier si elle est bien orientée vers le projet. C'est également des questions que vous pouvez nous poser. Enfin, vous avez peut-être des idées d'alternatives. Alors, qu'est-ce qu'une alternative, par exemple ? C'est déplacer une éolienne, la mettre à un autre endroit, peut-être avoir des éoliennes plus petites ou plus grandes. Donc ça, c'est aussi quelque chose qui peut être étudié dans l'étude d'incidences. L'objectif étant de compléter le contenu standard de l'EI (étude d'incidences).

Alors, qu'est-ce qu'une étude d'incidences sur l'environnement ? Eh bien, c'est un document qui va reprendre différentes parties. La première partie présente le projet éolien. Il va définir la localisation précise de chaque éolienne, quelles seront leurs dimensions, leurs caractéristiques techniques. On va également préciser où se situent les chemins ou le raccordement électrique et la cabine de tête. La deuxième partie de l'étude dresse un état des lieux de la situation existante de l'environnement, c'est-à-dire comment est le milieu aux environs du site aux environs du projet actuellement, sans que les éoliennes soient construites. La troisième partie évalue les effets du projet sur l'environnement, tant au niveau de la phase de chantier, donc de construction du projet et également au niveau de la phase

d'exploitation, donc quand les éoliennes vont tourner. Alors, pour l'évaluation des effets du projet sur l'environnement, nous allons aborder les différentes thématiques de l'environnement.

Et dans le cadre d'un projet éolien, il y a quatre thématiques qui sont particulièrement importantes. Il s'agit du milieu biologique, du paysage et du patrimoine, de l'acoustique et de l'ombrage. Je reviendrai par la suite sur ces quatre thématiques. L'étude d'incidences analyse également les éventuelles alternatives. La question est de savoir s'il y a une alternative qui est raisonnablement envisageable par le développeur et qui présente moins d'impact sur l'environnement. Et enfin, l'étude se termine sur une série de recommandations, c'est à dire toutes des mesures qui peuvent être mises en place par le demandeur pour éviter, réduire ou compenser les impacts négatifs sur l'environnement.

Alors, je vais reprendre maintenant les quatre thématiques principales dans le cadre d'une étude d'incidences sur l'environnement d'un projet éolien. Les cartographies que vous allez voir pour illustrer les propos ne correspondent pas au projet éolien présenté aujourd'hui par le demandeur. Il s'agit d'un autre projet éolien qui a été étudié auparavant, car en effet, le projet présenté aujourd'hui n'a pas encore été étudié. Donc, je n'ai aucune cartographie à vous présenter à ce sujet. La première thématique concerne le milieu biologique. Pour évaluer les impacts d'un projet éolien sur le milieu biologique, il faut savoir que nous allons réaliser pendant environ un an des relevés sur le site, afin d'identifier la fréquentation par les espèces d'oiseaux et de chauves-souris, car ce sont en effet les oiseaux et les chauves-souris qui sont principalement impactés par les éoliennes. La deuxième thématique concerne le paysage et le patrimoine. Pour cette thématique, nous allons travailler à deux échelles. Tout d'abord à une échelle très large, sur un périmètre d'environ 15 km. Dans ce périmètre, nous allons modéliser la visibilité des éoliennes pour savoir quelles sont les parties du territoire depuis lesquelles on verra le plus des éoliennes du projet. À une échelle plus réduite d'environ 5 kilomètres, nous allons identifier tous les éléments d'intérêt paysager ou patrimonial, ainsi que tous les villages et hameaux afin de pouvoir analyser l'impact visuel du projet sur ces éléments et sur ces lieux de vie. Alors, le chapitre paysage et patrimoine est illustré par des photomontages, donc des incrustations d'éoliennes sur des photographies prises in situ. Cela permet de vous donner une représentation de l'impact des éoliennes dans le paysage. La troisième thématique importante dans le cadre d'un projet éolien, concerne l'environnement sonore. L'analyse de l'environnement sonore se fait en deux étapes. Tout d'abord, nous allons effectuer une mesure sur site pour connaître quelle est l'ambiance sonore actuelle sans la présence de l'éolienne, pour savoir si nous sommes plutôt dans un milieu bruyant ou calme. La deuxième étape consiste en une modélisation mathématique du bruit généré par les éoliennes. Le type de cartes résultantes est affiché ici et va permettre de comparer les résultats aux valeurs limites réglementaires en vigueur. Si les valeurs limites ne sont pas respectées, il y a possibilité de brider les éoliennes, afin qu'elles fassent moins de bruit et respectent les valeurs limites. Nous recommandons également d'office un suivi acoustique post-implantation, c'est-à-dire que nous allons aller mettre des sonomètres une fois que les éoliennes sont construites et qu'elles tournent pour vérifier que les valeurs limites acoustiques sont bien respectées. Enfin, la dernière thématique importante abordée concerne l'ombre stroboscopique. Pour cette thématique, nous allons également effectuer une modélisation mathématique des niveaux d'ombre au niveau des maisons environnantes. Ces niveaux d'ombre sont comparés aux valeurs limites réglementaires. En cas de problème mis en évidence, il est possible donc d'arrêter les éoliennes pour pouvoir in fine respecter la réglementation en vigueur. Alors, une fois que l'étude d'incidences sur l'environnement est terminée, le demandeur va pouvoir intégrer nos recommandations dans son projet afin d'en améliorer la qualité environnementale et ainsi déposer sa demande de permis. Il faut savoir que si le demandeur n'intègre pas nos recommandations dans son projet, il doit s'en justifier dans sa demande de permis. Cette demande de permis, à laquelle est annexée l'étude d'incidences, va être soumise à enquête publique. C'est un moment où vous allez pouvoir consulter tout le dossier, y compris l'étude, et faire vos remarques. Ensuite, durant l'instruction administrative du dossier, il faut savoir que différentes instances sont consultées par les autorités compétentes et ces instances vont remettre un avis sur le projet en lui-même, mais également parfois elles remettent un avis sur la qualité de notre étude. Cela consiste donc en un contrôle qualité de notre étude et donc de notre travail. Et enfin, l'autorité compétente

prendra sa décision sur base de différents avis des instances et également sur les résultats de notre étude.